

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 16 avril 2020 à 19h30 en visioconférence, Lac-des-Seize-Îles. Sont présents, madame la conseillère France Robillard Pariseau et Corina Lupu, messieurs les conseillers, Daniel Filiatrault, David Estall, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Absent : aucun

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 avril 2020
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2020
4. Approbation des comptes
5. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 16 avril 2020
6. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2019
7. Délégation de compétence pour complexe sportif
8. Dépôt du rapport du service de l'urbanisme
9. Adoption règlement 2018-05-01 gestion des marinas municipales
10. Adoption règlement 2020-03 encadrant les animaux
11. Octroi de contrat balayage des rues secteur nord
12. Affaires nouvelles
13. Documents déposés
14. Période de questions
15. Levée de la séance

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h03.

2020-04-62

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 avril 2020

ATTENDU le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Corina Lupu et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

2020-04-63

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020 avec les documents de l'assemblée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020 soit approuvé tel que rédigé.

2020-04-64

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2020 avec les documents de l'assemblée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller David Estall et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire soit approuvé tel que rédigé.

2020-04-65

4. Approbation des comptes

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la liste des comptes déposée par le directeur général au montant total de 121 818.28\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	20 mars au 16 avril 2020	14 256.30\$
Déboursés	Au 16 avril 2020	88 977.25\$
Masse salariale	Du mois de mars 2020	18 584.73\$
Total		<u>121 818.28\$</u>

2020-04-66

5. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 16 avril 2020

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 16 avril 2020.

2020-04-67

6. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu les états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Amyot Gélinas a fait rapport de sa vérification au conseil des états financiers de l'année 2019;

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Filiatrault, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt des états financiers 2019 consolidés, tels que présentés.

2020-04-68

7. Délégation de compétence pour complexe sportif

CONSIDÉRANT la résolution CM 46-02-20 de la MRC de Pays-d'en-Haut concernant l'intention de la MRC de déclarer sa compétence pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Roch et unanimement résolu que le conseil municipal entérine la déclaration de compétence de la MRC de Pays-d'en-Haut, et ce, jusqu'à concurrence de 44 330 000\$, le tout conditionnellement à ce que toutes les municipalités suivantes, soit : Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Adèle, Saint-Adolphe-d'Howard, Piedmont, Morin-Heights, Lac-des-Seize-Îles, Saint-Sauveur et Estérel entérinent également la délégation de compétence et maintiennent leur participation au projet.

2020-04-69

8. Dépôt du rapport du service de l'urbanisme

Sur proposition de madame la conseillère Corina Lupu, il est unanimement résolu :

d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'urbanisme du mois de mars 2019.

2020-04-70

9. Adoption règlement 2018-05-01 gestion des marinas municipales

Considérant qu'un avis de motion et projet de règlement a été donné le 19 mars 2020.

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du règlement concernant la gestion des marinas municipales.

Considérant que copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance sur le site Internet de la municipalité;

Sur proposition de madame la conseillère Corina Lupu, il est unanimement résolu que le règlement 2018-05-01 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

2020-04-71

10. Adoption règlement 2020-03 encadrant les animaux

Considérant qu'un avis de motion et projet de règlement a été donné le 19 mars 2020.

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du règlement encadrant les animaux.

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance sur le site Internet de la municipalité;

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Roch, il est unanimement résolu que le règlement 2020-03 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

2020-04-72

11. Octroi de contrat balayage des rues secteur nord

Considérant que la Municipalité a demandé des offres de service sur invitation pour le balayage des rues du secteur nord, le stationnement de la mairie et les aires de circulation asphaltées à la marina.

Considérant l'offre de service présentée par Les Entreprises Jéroca inc. pour le balayage et la disposition du sable d'hiver sur les rues du secteur nord de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE ce Conseil octroie le contrat de balayage secteur nord, ramassage et disposition du sable pour la somme de 3 525,00 \$ avant taxes.

12. Affaires nouvelles

- Nouvelle des Coopératives
- Nouvelle de la MRC
-

13. Documents déposés

- Aucun

14. Période de questions

Le conseil répond aux questions du public.

2020-04-73

15. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller David Estall et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 8h39.

0 personne ont assisté à la séance.